

Paracétamol et anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) : pas en libre accès en pharmacie (France)

Abderrahim DERRAJI - 2019-10-03 10:14:47 - Vu sur pharmacie.ma

Dans un point d'information du 3 octobre, l'ANSM informe qu'elle souhaite que le paracétamol et anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS), toujours disponibles sans ordonnance, ne soient plus présentés en libre accès dans les pharmacies à compter de janvier 2020. Ces médicaments qui sont les plus utilisés en automédication comme antalgiques ou antipyrétiques, peuvent être en libre accès en officine. Or, même s'ils sont sûrs et efficaces lorsqu'ils sont correctement utilisés, ils peuvent présenter des risques en cas d'utilisation inappropriée par les patients. Le paracétamol peut engendrer de graves lésions du foie dans certains cas de surdosage, pouvant conduire à des greffes du foie. Les AINS sont notamment susceptibles d'être à l'origine de complications rénales, de complications infectieuses graves et sont toxiques pour le fœtus en cas d'exposition à partir du début du 6ème mois de grossesse (au-delà de 24 semaines d'aménorrhée). Cette initiative de l'ANSM vient s'ajouter à une série d'actions qu'elle mène pour sécuriser l'utilisation de ces médicaments, notamment l'arrivée dans les prochains mois d'un message sur les boîtes des médicaments contenant du paracétamol afin d'alerter sur le risque pour le foie en cas de surdosage

Dans son point d'information rappelle aux usagers de ces médicaments les règles de bon usages suivantes :

- Paracétamol

. Prendre la dose la plus faible, le moins longtemps possible
Respecter la dose maximale par prise, la dose maximale quotidienne, l'intervalle minimum entre les prises et la durée maximale de traitement recommandée (3 jours en cas de fièvre, 5 jours en cas de douleur, en l'absence d'ordonnance) . Vérifier la présence de paracétamol dans les autres médicaments (utilisés pour douleurs, fièvre, allergies, symptômes du rhume ou état grippal) . Alerter les populations particulières (-50kg, insuffisance hépatique légère à modérée, insuffisance rénale sévère, alcoolisme chronique...)

- AINS

. Utiliser les AINS à la dose minimale efficace, pendant la durée la plus courte. . Arrêter le traitement dès la disparition des symptômes. . Eviter les AINS en cas de varicelle. . Ne pas prolonger le traitement au-delà de 3 jours en cas de fièvre. . Ne pas prolonger le traitement au-delà de 5 jours en cas de douleur. . Ne pas prendre deux médicaments AINS en même temps Par ailleurs, l'ANSM rappelle que tous les AINS sont contre-indiqués à partir du début du 6ème mois de grossesse.